

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **22 FEV. 2023**

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2017- 418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2022 autorisant l'ouverture de concours externe et de concours interne des chefs de travaux d'art du ministère de la culture au titre de l'année 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

- Madame Marie-Adélaïde NIELEN, conservatrice en chef du patrimoine, au département du Moyen Age et de l'Ancien régime (DMAAR), service des Archives nationale site de Paris, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art, branche professionnelle d'activité présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Mme Odile BUREAU, cheffe de travaux d'art principale, cheffe jardinier, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux au domaine national de Saint Cloud;

- M. Benoît LABORDE, chef de travaux d'art principal, jardinier en chef, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, musée et domaine national du château de Pau ;

- M. Sébastien CIRET, chef de travaux d'art, expert patrimoine végétal, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, au centre des monuments nationaux à la direction de la conservation des monuments et des collections, ministère de la culture.

Article 2

En cas d'empêchement du la présidente, la présidence sera assurée par - M. Benoît LABORDE, chef de travaux d'art principal, jardinier en chef, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, musée et domaine national du château de Pau ;

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **22 FEV. 2023**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude DE MARTIN DE VIVIES